

Investissements d'Avenir : Lancement du 7^{ème} appel à Projets Structurants Pour la Compétitivité (PSPC)



En 2018, l'appel à Projets Structurants Pour la Compétitivité (PSPC) continue dans le cadre de la troisième tranche du Programme d'Investissements d'Avenir.

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) permet à la France de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation pour garantir la pérennité du tissu industriel et répondre aux besoins du marché tout en favorisant la transition écologique et énergétique.

579 millions d'euros, gérés pour le compte de l'État par Bpifrance, ont été affectés au cofinancement de projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) dans le cadre du Programme d'Investissements d'avenir 1 et 2 (PIA) depuis 2011. Ils ont permis de financer une cinquantaine de projets de R&D collaboratifs dans tous les domaines à fort potentiel de croissance et d'emplois.

Le Gouvernement a décidé d'affecter, dans le cadre du PIA3, 550 millions d'euros supplémentaires à l'action PSPC. Il s'agit d'un investissement de long terme, qui doit renforcer les positions de l'industrie française sur les marchés internationaux et créer des emplois et de la valeur avec un fort effet de levier (objectif de 6 € de chiffre d'affaires créé pour 1 € investi par l'Etat). Le caractère collaboratif des projets permettra en outre de contribuer à l'établissement de relations durables entre grandes entreprises, PME et établissements de recherche pour accélérer la diffusion des innovations, et renforcer nos filières industrielles et l'ancrage de l'industrie sur le territoire national.

Les projets attendus seront conduits par un consortium qui rassemblera des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils correspondent à des assiettes de travaux d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Les retombées économiques attendues doivent concerner tous les partenaires industriels et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). Leur réalisation peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases plus aval de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché.

Ce type de projets a déjà permis le développement d'innovations de rupture comme par exemple le développement de dispositifs médicaux pour le traitement du diabète : pancréas artificiel, mesure du glucose en continu, pompe à insuline (projet [MELLIDEM](#) en 2016), le développement d'un système de pile à combustible destiné à l'aviation (projet [PIPAA](#) en 2017), ou encore le développement de produits thérapeutiques complémentaires pour restaurer la vision (projet [SIGHT AGAIN](#) en 2015).

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 janvier 2019. Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances récupérables. L'État bénéficiera de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

Pour en savoir plus sur l'appel à projet en cours

<http://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-PSPC>

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <http://investissementsdavenir.bpifrance.fr/> – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

- Secrétariat général pour l'investissement : Vincent Deshayes - vincent.deshayes@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58 - [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)
- Bpifrance : Nicolas Jehly - nicolas.jehly@bpifrance.fr - 01 41 79 95 12 - [@Bpifrancepresse](https://twitter.com/Bpifrancepresse)